



Non application de la loi Evin

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 15 juin 2003

Je prends connaissance de votre excellent site aujourd'hui. Comme vous je constate l'inapplication de la loi EVIN dans certains lieux publics.

Est il normal que l'on doive subir la fumée des cigarettes de certains auteurs au festival du livre Etonnants Voyageurs alors que celui-ci se déroule dans des lieux clos ? (Saint-Malo juin 2003). Même si les personnes en question étaient ultra minoritaires le principe est choquant.

Et si vous dites quelque chose on vous traitera de grincheux et on vous invitera à sortir.

Que faire ? Subir ?

Réponse :

La politique du pire est derrière nous. Les positions répétées du Ministre de la Santé ne laissent plus aucun doute sur la volonté réelle de lutter contre le tabagisme. Souhaitons que les autres ministres concernés emboîtent le pas.

L'image valorisante du tabagisme se dégrade de jour en jour et, si chacun d'entre nous y veille, les fumeurs comprendront rapidement que la fumée qu'ils exhalent gêne et nuit à la santé de leurs voisins. Ils se comporteront alors plus normalement.

Lisez attentivement les [conseils pratiques](#) proposés par DNF et n'hésitez pas à reprendre contact si vous souhaitez agir.